



Comment procéder à son inscription à Télérecours ?

	<p>Vous êtes un avocat, un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, une personne morale de droit public autre que les communes de moins de 3 500 habitants, un organisme de droit privé chargés de la gestion permanente d'un service public.</p> <p>Vous êtes une personne morale.</p> <p>Vous n'êtes pas un avocat inscrit au RPVA (le processus d'inscription est alors différent et se fait via le portail RPVA directement).</p>
	<p>En application du décret n°2016-1481 du 2 novembre 2016 relatif à l'utilisation des téléprocédures devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, l'utilisation de Télérecours est rendue obligatoire.</p>
Prérequis	<p>Un courrier postal provenant de la juridiction administrative vous permet de procéder à votre inscription à Télérecours. Il comporte des codes d'inscription provisoires valables 60 jours.</p>

1

Vous êtes en possession du courrier de la juridiction avec des codes provisoires et l'URL Télérecours :

- Saisir l'URL sur votre navigateur internet → www.telerecours.juradm.fr
- Cliquer sur « Obtenir des codes d'accès »



Télérecours 

CONSEIL D'ÉTAT

Pour l'instruction de vos affaires devant le Conseil d'Etat, merci de vous rendre sur www.telerecours.conseil-etat.fr

Pour toute information (assistance, guides, textes réglementaires, nouveautés ...), vous êtes invité à consulter le portail d'information de Télérecours www.telerecours.fr

Ouvrir une session ⓘ

Identifiant

Mot de passe

[Code d'accès oublié ? Mot de passe oublié ?](#)

Cliquez sur le lien
[Obtenir des codes d'accès](#)

2

Saisir son code d'inscription et son mot de passe provisoire.

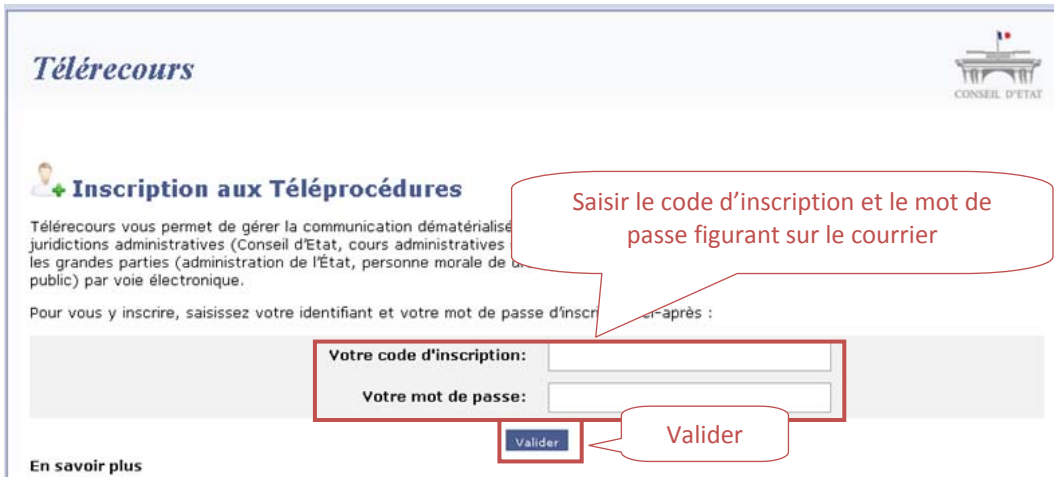
→ Ils figurent sur le courrier.

INVITATION A S'INSCRIRE A TELERECOURS

.....
.....

Pour accéder aux services offerts par Télérecours, rendez vous sur www.telerecours.juradm.fr, cliquez sur le lien " Obtenir des codes d'accès " puis saisissez :

- votre code d'inscription : **T75-z45271**
- votre mot de passe : **40vjuc**



Télérecours

CONSEIL D'ÉTAT

Inscription aux Téléprocédures

Télérecours vous permet de gérer la communication dématérialisée des juridictions administratives (Conseil d'Etat, cours administratives des grandes parties (administration de l'Etat, personne morale de droit public) par voie électronique.

Pour vous y inscrire, saisissez votre identifiant et votre mot de passe d'inscription ci-après :

Votre code d'inscription:

Votre mot de passe:

Valider

En savoir plus

Saisir le code d'inscription et le mot de passe figurant sur le courrier

Valider

3

Renseigner le formulaire d'inscription :

- Le formulaire d'inscription est pré-rempli avec les coordonnées figurant dans l'annuaire Skipper de la juridiction
- Il est nécessaire de vérifier ces informations et de les mettre à jour si besoin.
- Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Télérecours - Inscription aux Téléprocédures

Ce formulaire vous permet de renseigner vos coordonnées et toutes les informations utiles à votre enregistrement dans administrative.

Identité et coordonnées de la structure

Votre identité et vos coordonnées

Type de personne*
 Personne morale
 Personne physique

Nom* CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE

Siren

NIC

Sigle

Représentant:

Adresse*
1 rue Cabanis

Code postal* 75674

Ville* PARIS CEDEX 14

Pays

Téléphone 01 45 65 80 00

Télécopie 0145 65 86 11

**Identité et coordonnées de la personne qui effectue l'inscription.
L'adresse courriel renseignée recevra toutes les notifications de la juridiction**

Destinataire du code d'accès

Civilité* Monsieur

Nom*

Prénom*

Courriel*

Confirmation*

Ne pas oublier de sélectionner les juridictions qui doivent être alertées de votre inscription

Juridictions administratives de votre ressort

En sélectionnant les juridictions de votre ressort, vous leur permettez d'être informées par courriel de votre inscription à Télérecours.

Sélectionnez une juridiction administrative pour l'ajouter à la liste des juridictions de votre ressort :

Niveau
 Cour Administrative d'Appel
 Conseil d'Etat
 Tribunal Administratif

Juridictions Administratives

Ajouter

Saisir le Captcha

Entrez l'ensemble des caractères suivants dans le champ prévu à cet effet. En cas de difficulté de lecture, de nouveaux caractères vous seront proposés.

D8 NY 7 3

Code de vérification*

Cocher la case « Accord pour l'emploi des téléprocédures ».

En cliquant sur Accord pour l'emploi des Téléprocédures, vous êtes invité à prendre connaissance des présentes [Conditions d'Utilisation](#). À votre première connexion effectuée après il en sera de même à l'occasion de toute mise à jour ultérieure.

Accord pour l'emploi des Téléprocédures

Valider Annuler

Valider

Il est préférable de renseigner une boîte aux lettres fonctionnelle au niveau de l'adresse courriel d'inscription (cartouche « Destinataire du code d'accès ») :

En cas de départ de la personne ayant procédé à l'inscription, les notifications de courriers continuent à arriver à la structure.

4

Un courriel de confirmation d'inscription est adressé automatiquement à l'adresse courriel renseignée lors de l'inscription.

Il contient un lien d'activation.

En cliquant sur ce lien, vous obtenez vos codes d'accès définitifs. L'application vous demandera cependant de changer votre mot de passe.



Expéditeur : srv250@conseil-etat.fr
À : mk escolan

Choisir une civilité... [redacted]

Afin de valider votre inscription, merci de cliquer sur le lien ci-dessous:
<http://formation.tele-recours.conseil-etat.fr/GestionUtilisateursExternes/ConfirmationInscription.aspx?key=f475dcd1-6b57-44cb-a4f5-396d0157d5c9>

Vos codes d'accès vous seront ensuite communiqués

Respectueusement,
L'administrateur du service Télé-Recours

Ce message vous a été adressé pour une demande de création de codes d'accès au Télé-Recours de la juridiction administrative en date du 25/02/2013

Télérecours

Inscription aux Téléprocédures

..... Vos codes d'accès ont été créés. Un mail contenant vos informations de connexion vient de vous être envoyé (~/HTML/txtIscripUtiExtConfirmationInscrip.htm)

Votre code d'accès : balYyh0
Votre mot de passe : 222222

Accéder à Télérecours

Cliquer sur le lien d'activation
Une pop-up Télérecours apparaît automatiquement avec les codes d'accès définitifs

Penser à faire un copier-coller sur un document Word ou une copie d'écran de votre code d'accès et mot de passe !

Cliquer sur « Accéder à Télérecours »

5

Saisir vos codes définitifs. Vous pouvez effectuer un copier-coller de votre identifiant puis de votre mot de passe ou recopier vos codes.

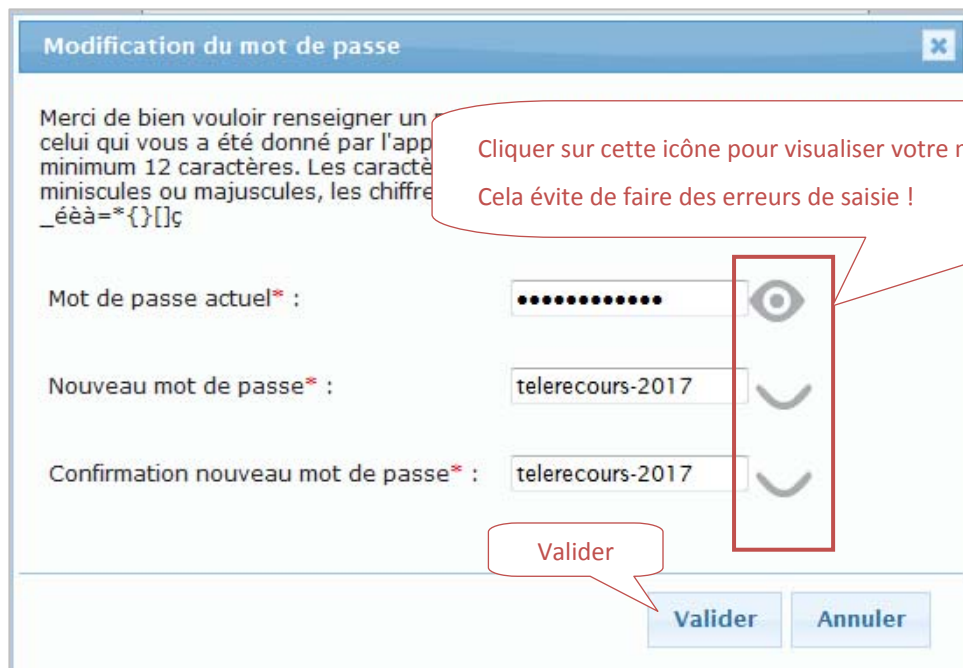


Renseigner les codes définitifs → plusieurs essais possibles

Valider → l'application vous demande de modifier votre mot de passe

6

Modifier votre mot de passe → Saisir votre mot de passe initial puis votre nouveau mot de passe qu'il faut confirmer.



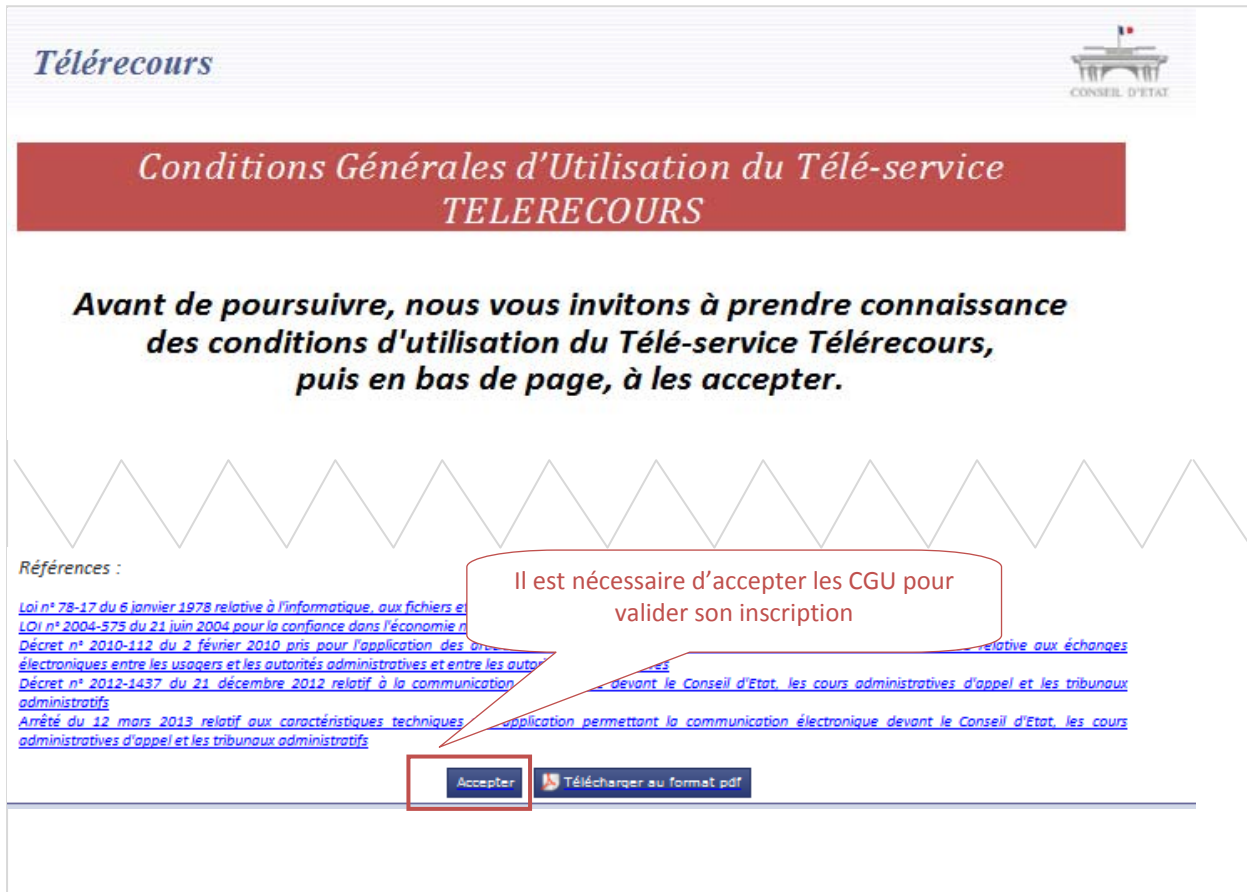
Cliquer sur cette icône pour visualiser votre mot de passe.
Cela évite de faire des erreurs de saisie !

Valider

Une fois la validation de la modification des codes d'accès réalisée, les CGU (conditions générales d'utilisation du Télé-service TELERECOURS) s'affichent.

7

Accepter les CGU (conditions générales d'utilisation) pour valider votre inscription.



Télérecours

CONSEIL D'ÉTAT

Conditions Générales d'Utilisation du Télé-service TELERECOURS

Avant de poursuivre, nous vous invitons à prendre connaissance des conditions d'utilisation du Télé-service Télérecours, puis en bas de page, à les accepter.

Références :

- [Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases](#)
- [LOI n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique](#)
- [Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 11 et 12 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives](#)
- [Décret n° 2012-1437 du 21 décembre 2012 relatif à la communication électronique devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs](#)
- [Arrêté du 12 mars 2013 relatif aux caractéristiques techniques de l'application permettant la communication électronique devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs](#)

Il est nécessaire d'accepter les CGU pour valider son inscription

Accepter Télécharger au format pdf

8

Ressaisir votre identifiant et votre mot de passe pour vous connecter à l'application



Télérecours

CONSEIL D'ÉTAT

Pour l'instruction de vos affaires devant le Conseil d'Etat, merci de vous rendre sur www.telerecours.conseil-etat.fr

Pour toute information (assistance, guides, textes réglementaires, nouveautés...), vous êtes invité à consulter le portail d'information de Télérecours www.telerecours.fr

Ouvrir une session

Identifiant

Mot de passe

Code d'accès oublié ? Mot de passe perdu ?

Valider [Obtenir des codes d'accès](#)

v2.33.4